



Lorient, le 18 octobre 2018

Introduction aux travaux.

Chers.es camarades,

Permettez-moi tout d'abord de me joindre à Stéphane Le Roux, secrétaire Général de l'UD du Morbihan qui nous accueille ce jour, pour vous souhaiter également la bienvenue et je l'espère de bons travaux pour cette journée d'échanges et de réflexion. Je tiens dès lors à vous féliciter, puisqu'à la première préoccupation du bureau du Comité Régional, sur le niveau de participation, votre présence nombreuse est le signe de l'appropriation de cette journée.

Je ne me cache pas non plus derrière mon petit doigt en estimant que la présence du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez n'est pas totalement étrangère à cette présence nombreuse. C'est tant mieux d'ailleurs, c'est l'inverse qui serait grave. J'en profite pour le remercier de sa présence parmi nous.

Autant le dire d'entrée de jeu, force est de constater que nous avons collectivement parfois du mal à réunir nos directions d'organisations, les militants, les syndiqués avec souvent de très bonnes raisons mais aussi de très mauvaises au motif qu'il y aurait trop de réunions. Peut-être ! Mais avec qui celles-ci sont majoritaires ? Avec nos propres instances ou celles des directions patronales ou d'administrations ? Poser la question c'est bien sûr y répondre mais il ne faut pas se méprendre sur mes propos, la CGT doit être présente partout où elle peut porter la voix des salariés et faire avancer leurs revendications. Je le dis d'autant plus aisément que je vais devoir vous convaincre qu'il aille falloir ajouter une nouvelle corde à votre arc militant dans le cadre du dialogue social territorial mais il existe déjà des choses sur le sujet.

J'y reviens bien évidemment dans mes propos.

Chers.es camarades, je tiens pour acquis le fait que vous ayez fait l'exercice nécessaire de lecture des documents préparatoires à ce rendez-vous, je vais de ce fait essayer de prolonger en tentant de ne pas faire de la répétition mais de l'approfondissement.

Je suis persuadé que si tel n'est pas le cas je serai rappelé à l'ordre dans les interventions qui suivront celle que j'effectue.

Nous sommes réunis ce jour, avec plusieurs objectifs, dont l'essentiel sera de se poser la question en seconde partie de journée après l'intervention de Thierry de notre outil syndical et de nos pratiques dans un monde économique, social et environnemental qui adore vivre en mode zapping puisque c'est bien plus simple de vivre en dépendant du narcissisme du selfie que de prendre le temps du débat contradictoire.

La dictature de l'immédiat devient obsessionnelle du moins pour celles et ceux qui en sont persuadés.

Comme le dit très bien le proverbe chinois « quand le sage désigne la lune, l'imbécile regarde le doigt ».

Je suis désolé de vous le dire mais s'est quand même globalement ce à quoi on veut nous réduire en tant que syndicat de salariés, qui plus est la CGT, dont la caricature médiatique n'a d'égale que la pauvreté du talent des commentateurs eux-mêmes.

Pas sûr que l'épisode de FO ne fasse grandir le syndicalisme, pas plus d'ailleurs que la recommandation du secrétaire général de la CFDT « du comment il faut faire » vaudrait comme indication pour une organisation syndicale qui n'est pas la sienne.

Que FO ait des pratiques internes douteuses, cela ne date pas d'hier puisque c'est quand même le capitalisme américain et ses services secrets qui l'a créée mais de là à ce que la CFDT compte indiquer à tous « la marche à suivre » il y a un pas dans lequel, je pense, nous ne pouvons pas nous inscrire.

Il n'est pas dans mon exposé l'idée de faire un état du syndicalisme, par contre puisque nous allons aborder la question de la place du dialogue social territorial, je ne peux faire l'impasse sur les rapports de force actuels.

Oui, la CFDT, dont le congrès confédéral s'est tenu à Rennes, a la ferme intention de devenir numéro 1 du syndicalisme français, dans le même temps que le Président de la République aspire à transformer le modèle social français en lui ôtant son marqueur génétique « révolutionnaire », certains dirons d'inspiration socialiste, les plus audacieux se risqueront à utiliser le mot communiste.

Dire cela à cet instant, n'est pas dans mon intention d'ouvrir un débat sur le syndicalisme rassemblé, c'est juste pour faire comprendre que dans nos fonctions syndicales, croire un seul instant que la CGT n'aurait comme seul moteur d'action le blocage des ronds-points et y brûlant des pneus, c'est un peu court dans la réflexion.

Mais pour aborder ce deuxième temps de notre capacité à agir et des modalités de l'action collective, il faut encore que l'on échange sur le premier que je résume ainsi sur la réalité de l'action publique et des modalités de son exercice puisque cette action devient de plus en plus privée dans son fonctionnement mais le grand patronat qui est présent dans l'ensemble des lieux territoriaux réussi le tour de force à faire financer son action par l'argent publique.

C'est ce que j'avais appelé dans d'autres propos le socialisme inversé.

Le fil conducteur consiste bien à voir ensemble que dans l'alliance stratégique entre entreprises et territoires, les grands absents sont les salariés même lorsqu'il existe certains espaces qui leur sont ouverts à l'exemple des conseils de développement.

Je dis cela à cet instant pour que lorsque que vais vous apporter quelques nouveaux exemples de ce qui est à l'œuvre vous vous interrogiez sur la conduite des politiques publiques et leur efficacité.

Cela revient bien évidemment à s'interroger -pour apporter des réponses- à la cohérence de cette action, à sa coordination, aux enjeux que cela implique, aux acteurs eux-mêmes et aux pratiques et donc aux éléments de méthode.

J'espère que vous n'attendez pas de moi que je fasse la liste, longue, de l'ensemble des transformations induites par les réformes successives, de la loi MAPTAM sur l'affirmation des métropoles à la loi Notre sur la nouvelle organisation de la République, c'est d'ailleurs qu'elle existe puisqu'elle est nouvelle. Dans ces lois qui redistribuent les compétences des collectivités c'est surtout la Région qui se voit renforcée dans ces compétences au point qu'elle demeure la seule sur la compétence économique.

Ce mouvement s'accompagne aussi d'un transfert des communes vers les EPCI plus particulièrement.

Ce sont ces actions qui ont induit un vaste mouvement de redéfinition des compétences entre les différents niveaux de collectivités et de l'Etat, des fonctions publiques et des services publics, et, de fait, des redéfinitions de la sphère de l'écosystème privé de gestion capitaliste.

Je ne suis pas certain qu'en vous proposant de passer au scanner les divers textes, lois, réformes, outils, contrats, compétences, rôle des acteurs, tout cet aéroport sera de nature à capter votre attention sachant que certains d'entre vont le faire eux-mêmes de toutes les façons.

L'idée pour aujourd'hui, j'espère que cela conviendra, est plutôt de faire des zooms sur ces différentes initiatives, leur contenu, leur portée, leur articulation puisque si elles diffèrent dans leurs objets, elles s'inscrivent toutes dans un même mouvement d'une évolution des modalités de l'action publique en territoire et des relations entre tous ces niveaux et l'Etat, lui-même en mouvement.

D'une certaine manière, nous pouvons parfaitement intégrer que nous assistons à un nouveau régime de gouvernement fondé sur des formes plurielles de pouvoir mais dont le pouvoir de l'argent est le dénominateur commun.

C'est d'ailleurs en son nom -l'argent- que les initiatives libérales tentent de formaliser la vie en société jusqu'à structurer les modèles de pensée mais dans un temps d'exacerbation des contradictions.

Alors qu'en effet un certain nombre de valeurs universelles sont massacrées comme la reconnaissance du travail, la paix, la liberté, la fraternité, le devoir d'hospitalité, ..., ces mêmes valeurs ré émergent ou se métamorphosent comme la protection des écosystèmes, les questions environnementales, l'accès aux ressources essentielles, la mobilité des individus, ..., ce ne sont là que quelques exemples.

Je me permets quand même de vous indiquer que, concernant la question liée plus particulièrement au devoir d'hospitalité, les mouvements migratoires dont l'origine est à rapprocher du capitalisme sauvage, la récente tribune du secrétaire général de la CGT dans la matinale du quotidien national « le monde » est d'une force certaine sur ce qu'il revient de nommer par des mots justes, l'immigration puisque les migrations sont des faits de transits et non d'accueil.

Chers.es camarades, la révolution informationnelle et numérique, la mondialisation -pas seulement des échanges et des capitaux- apportent chaque jour un lot d'évènements et de situations qui, volontairement ou non, deviennent interdépendantes.

C'est cette situation d'interconnexions qui poussent les dominants et leurs mandatés à vouloir faire émerger une vision commune et transversale de la transformation des sociétés et en premier des systèmes collectifs de droits et de protections, de biens communs et de modèles sociaux et du service public.

C'est d'ailleurs à l'aune d'une volonté de changer de modèle que s'inscrivent les 22 propositions du Comité Action Publique 2022 puisqu'à les lire : « *faire émerger ce nouveau modèle n'est aujourd'hui plus une simple option, c'est une nécessité* ».

Dans le même temps, alors que ce comité dit être convaincu « *qu'une transformation profonde du service public est nécessaire* », ses conclusions, ne visent pas selon leurs termes « *à remettre en cause les grandes missions du service public en France* », mieux, il livre que les français sont attachés aux services publics « *qui sont une source de cohésion nationale et représentent des biens communs au service de tous.* »

C'est donc pour contourner cette contradiction forte que les éléments de réponse qui servent de fil conducteur aux travaux de ce comité reposent essentiellement sur une logique comptable d'abandon de missions ou de leur transfert vers le privé et de mise en accusation du personnel, donc du fonctionnaire et du statut.

De ce simple fait, on en revient à certains fondamentaux qui servent de piliers à l'architecture du « bâtiment France » qui n'a aucun autre exemple ailleurs dans le monde.

On nous abreuve de comparaisons du matin au soir, mais c'est juste aussi stupide que de comparer la carpe et le lapin.

Le modèle social français est unique et c'est bien d'ailleurs pour cela que le **Grand Patronat**, j'insiste sur le terme, est à la manœuvre.

La rupture que se sont fixés certains milliardaires, c'est celle du contrat social.

C'est triste à dire mais c'est un peu comme revenir sur un bon vieux western spaghetti de 1966, quand « blondin », le « bon », Clint Eastwood en l'occurrence, dans « le bon, la brute et le truand » sort cette réplique implacable : « tu vois, le monde se divise en deux catégories : ceux qui ont un pistolet chargé et ceux qui creusent. Toi tu creuses ».

Je n'affirme pas que c'est un réel résumé de ce que la société dite moderne propose mais quand même, il y a un peu de cela.

C'est donc bien à partir du socle de valeurs de notre propre République que nous sommes amenés à réfléchir. La République est en danger puisque certains veulent lui voir appliquer les règles de vie de l'entreprise. Or, non, la vie publique ne se « manage » pas comme le fait le monde de l'entreprise, aussi perfectible soit-il.

La République avec un « R » majuscule ne se résume pas à un régime politique mais bien au sens exact du terme « aux biens communs » et de ce fait à la puissance publique.

Venons-en dès lors à ce qui nous réunit, la possible fragmentation de la cohésion sociale du pays et le particularisme breton, puisqu'il y en a un, c'est limpide !

Au motif de doutes sur l'avenir de son modèle de développement économique et social, la Bretagne se pose la question fondamentale de son équilibre territorial, sa cohésion sociale, sa tradition de solidarité, puisque c'est un fait, il existe bien en Bretagne un sens de la solidarité.

C'est en grande partie pour cela que ce soit par Pactes ou Contrats, il existe en Bretagne une large motivation à décentraliser les décisions et à revendiquer une certaine autonomie d'action.

C'est très certainement dû au motif d'avoir, pendant de très longues années, être considérés comme « des ploucs » d'où un mouvement, dès les années 60, pour « compenser » le « retard » breton.

Dans ce mouvement « compensatoire », la CGT a participé, avec d'autres, au nom du principe « l'Ouest veut vivre », mais je n'ouvre pas plus le débat.

Les lois successives de réforme territoriale ont induit un mouvement de redéfinition des compétences entre les différents niveaux de collectivités et prévu les modalités permettant, au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), d'engager un dialogue pour une action publique plus cohérente et mieux coordonnée. En Bretagne, ce dialogue s'est logiquement inscrit dans la continuité des relations construites dans la durée entre la Région et l'Etat en région, ainsi qu'entre collectivités dans le cadre du B16, qui de fait était un outil unique en France sur un dialogue entre collectivités et responsables politiques sur le principe d'une gouvernance partagée.

Outre les transformations induites par les dernières réformes territoriales, le Conseil régional a fait évoluer son positionnement vers, selon ses termes, une « nouvelle Région ». Ce nouveau positionnement se caractérise notamment par des relations renforcées avec les usagers (suite au transfert de la compétence transports interurbains et scolaires par exemple), une présence territoriale renforcée, le développement des outils contractuels et la structuration d'un dialogue avec les EPCI. Ce nouveau positionnement va de pair avec l'engagement dans la définition du projet de territoire régional Breizh Cop, qui vise à associer le maximum d'acteurs à différentes échelles de la région : collectivités territoriales, acteurs de la société civile organisée et particuliers.

Plusieurs évolutions très récentes sont de nature à faire évoluer à nouveau le positionnement des différentes collectivités territoriales, leurs relations avec l'Etat, et les modalités de leur action :

- L'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, suivi d'un dialogue entre les collectivités et avec l'Etat pour rappeler et affirmer d'une seule voix les enjeux de l'accessibilité de la Bretagne et les attentes, formalisées dans le pacte d'accessibilité. Ce pacte devait être signé au mois de juillet, une fois les conclusions de la mission Rol-Tanguy connues et arbitrées, ce qui est le cas aujourd'hui.
- La volonté du gouvernement de réduire le poids de la dépense publique, au travers d'objectifs contraignants, contrôlés et sanctionnés, dans le cadre d'un contrat financier Etat-Région, et le souhait du Conseil régional de transformer cette contrainte financière en un partenariat stratégique global s'appuyant sur le projet de territoire pour la Bretagne. Le Conseil régional a délibéré le 22 juin 2018 sur ce contrat financier Etat-Région, signé le 27 juin 2018. **Je le dis maintenant, mais cela fera l'objet du débat d'après-midi, l'ensemble des syndicats a l'ensemble de ces informations ne serait-ce que par le journal spécial CESER du Comité Régional.**
- Le projet de réforme institutionnelle, qui ouvrirait la possibilité d'une extension de la possibilité d'expérimentation à une différenciation locale pour l'exercice de certaines compétences. Le Conseil régional a décidé de se saisir par anticipation de ce sujet, pour renforcer sa capacité à agir. Un groupe de travail interne au Conseil régional a émis un certain nombre de propositions en matière de différenciation. Ces réflexions doivent se poursuivre. A noter que les débats parlementaires sur la réforme institutionnelle ont été stoppés cet été (affaire Benalla) et ne devraient reprendre que début 2019.
- Lors de son discours de Quimper, le Président de la République a annoncé un certain nombre d'engagements pour faire de la Bretagne un « laboratoire de la décentralisation de projets ».
- Ces différentes démarches ont un temps été réunies, dans une recherche de cohérence, dans un projet de convention régionale pour l'action publique (aussi appelée pacte girondin).
- Ces démarches ont finalement été disjointes pour des raisons de calendriers. La convention régionale pour l'action publique (pacte girondin) ne peut notamment pas être signée à court terme, selon les échanges de la dernière CTAP, et elle est reportée à « avant l'hiver ».
- Dans une circulaire datée du 24 juillet 2018, le Premier ministre sollicite les ministres et préfets sur l'organisation territoriale des services publics. L'objectif est de clarifier et simplifier les compétences respectives de l'Etat et des

collectivités territoriales. La circulaire prévoit que pour certaines missions, le rôle de l'Etat doit être réaffirmé et que pour d'autres, son périmètre d'action peut être allégé compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales. Cette circulaire fait mention d'une autre circulaire sur la relance de la déconcentration. C'est d'ailleurs au titre de la première circulaire que le pôle 3^E de la DIRECCTE Bretagne est attaqué en réduisant les effectifs sur cette action d'assistance aux entreprises au motif que la compétence économique est aujourd'hui pilotée par la collectivité régionale.

- Enfin, lors du congrès de Régions de France des 26 et 27 septembre 2018 avec, en marge, l'appel de Marseille pour les libertés locales, dans lequel les élus dénoncent une recentralisation, les trois principales associations d'élus (Régions de France, Départements de France et Maires de France) se sont engagées à travailler ensemble sur des pactes girondins.

Le CESER de Bretagne s'est exprimé sur certaines de ces démarches dans une relative urgence, alors que ce sont des sujets majeurs, transversaux, qui méritent une réflexion stratégique approfondie, s'appuyant avec précision et de façon ouverte, pour chaque type d'innovation évoquée, les avantages et les inconvénients, les modalités envisageables pour sa mise en œuvre, les échéances à prévoir ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi.

Il l'a fait en responsabilité. La société civile organisée et le dialogue social territorial reconnu dans sa représentation et représentativité s'est exprimé et va poursuivre son travail. Je reste tout à fait convaincu que, sans la CGT, le débat ne serait pas là où il est.

Si la CGT a raison d'être à l'entreprise pour la défense des intérêts des travailleuses et des travailleurs, elle a tout autant intérêt à être partout où le lien social que représente le travail est évoqué.

Chers.es camarades, c'est vraiment à cela que nous vous invitons à débattre.

Cela passe par un état des lieux alors faisons-le.

Il s'agit aujourd'hui de mieux saisir et comprendre les évolutions en cours afin de ne pas être soumis à l'urgence. Afin d'expliquer et de comprendre ces différentes initiatives, leur contenu, leur portée, leur articulation, d'en analyser les conséquences possibles, et d'élaborer les remarques et propositions qu'elles appellent de la part de la Confédération Générale du Travail.

Je pense très sincèrement que notre organisation syndicale singulièrement humaine ne peut se passer d'un réel raisonnement sur le sujet de nos institutions et de l'organisation de la vie publique.

Le Comité Régional a proposé que cet instant se déroule aujourd'hui et que l'on prenne le temps d'une réflexion approfondie sur ces différents sujets qui, même s'ils semblent différer dans leurs objets, s'inscrivent cependant tous dans une évolution des modalités de l'action publique en région, construisant une nouvelle configuration des relations entre l'Etat et la Région et plus globalement entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces sujets dessinent ainsi en filigrane un nouveau paysage des modalités d'action de la puissance publique, donc de la décentralisation, qu'il s'agit pour nous de décrypter pour en comprendre l'évolution.

La réflexion de la CGT doit dès lors combiner la prise en compte des annonces qui portent sur chaque domaine, la réflexion anticipatrice sur leur portée, sur leur cohérence, sur leur combinaison, et l'analyse des avantages et des inconvénients en termes d'efficacité et d'efficience de l'action publique, ainsi que de développement de la participation démocratique de la société.

L'évolution des relations entre Etat et collectivités territoriales fait actuellement l'objet d'interprétations contraires. Certains annoncent en effet une nouvelle phase de la décentralisation, fondée sur une approche renouvelée (c'est l'objectif affiché du pacte girondin annoncé par le Président de la République), tandis que d'autres dénoncent une recentralisation (c'est le sens de l'appel de Marseille pour les libertés locales, signé par les principales associations d'élus locaux).

Pour dépasser les postures, il convient de replacer cette situation dans son contexte historique. Publié après un colloque organisé à Rennes en 2017, l'ouvrage « 30 ans de démocratie régionale » montre bien que si les Régions françaises sont loin de disposer de la capacité d'action de certaines de leurs homologues européennes, elles n'en ont pas moins connu une affirmation continue depuis 30 ans. Cette affirmation ne s'est cependant pas faite de manière linéaire, avec une alternance entre des phases de dialogue et des phases davantage marquées par des tensions.

Dans ces conditions, la situation actuelle ne doit pas être considérée à priori comme une rupture, mais comme une nouvelle phase d'un dialogue à la fois long et complexe. Il s'agit donc, dans le droit fil des travaux conduits par la CGT qui fait déjà état d'un ouvrage confédéral à votre disposition, justement sur l'état des lieux des enjeux territoriaux.

Ce premier volume sera suivi d'un second sur les propositions de la CGT.

De cette réflexion stratégique et anticipatrice sur les nouvelles voies prises par la décentralisation, dont la portée, la pertinence et la signification chercheront à être mises en lumière et questionnées avec le regard de la société, comment le syndicalisme à capital humain que nous sommes pourrait-il être en dehors du débat ?

Vous rendez-vous compte que face à un tel sujet politique d'une régionalisation accrue, par des expérimentations et des transferts de compétences dans le cadre d'une différenciation, fût-elle de nature à rendre l'action publique plus efficace en Bretagne et si oui, dans quels domaines, avec quelles limites, nous serions relégués qu'à commenter les résultats des investigations à l'œuvre alors qu'au cœur des politiques c'est bien le travail lui-même qui est interrogé ?

De la même façon, croire que dans son entreprise, comme dans son bassin de vie, nous serions dans une autre dimension et que tout cela ne nous regarderait pas c'est vraiment laisser les salariés à leur triste sort.

Mais pour si être fidèle un cadre national issu de la tradition de 1789, qui se devait d'être exemplaire, nous sommes réduits à ne plus s'interposer dans les voies confluentes pour le salut de l'humanité, il faudrait vraiment s'interroger sur la survie de la CGT, mais il ne semble pas que ce soit à l'ordre du jour du congrès confédéral du printemps 2019.

Nous n'avons ainsi qu'une seule option, celle de notre déploiement, partout et pour tous quelle que soit notre appréciation des mouvements en cours.

Condamner c'est bien, proposer c'est mieux.

Et dans cette perspective de propositions, le champ territorial constitue bien un champ d'intervention syndicale dont il faut se saisir afin d'organiser une riposte efficace.

Nous ne pouvons aucunement nous abstenir du réel débat de réfléchir ensemble, de décider ensemble et de produire ensemble dans une logique qui vise un autre cap que celui de l'aboutissement du capitalisme vers la destruction des espèces dont celle humaine.

Oui, les différentes évolutions institutionnelles, politiques et économiques profondes -en cours et à venir- influent énormément sur le monde du travail.

Mais avec ou sans ces mouvements, nous avons l'obligation de repenser notre démarche sur ce périmètre de vie collective.

La CGT nous appelle donc à penser et construire, dans un même élan, le territoire qui doit dès lors s'affirmer comme un lieu essentiel de construction revendicative pour répondre aux enjeux du développement durable pour la réponse aux besoins sociaux et environnementaux.

Notre objectif du plein emploi, du développement humain durable et l'extension et l'approfondissement de la démocratie sociale exigent de prendre des décisions pour les atteindre.

Ce sont les pistes portées par la CGT pour construire ensemble, avec les professions, les revendications élaborées en partage pour mettre en valeur les atouts des territoires dans le cadre de l'affirmation de la cohésion et de la solidarité nationales.

A la compétition, répondons coopérations.

Un aménagement du territoire solidaire repose la question des services publics, de la place de l'industrie, de l'éducation, des transports, de la culture, du tourisme, de la santé et c'est vrai pour les actifs comme pour les retraités.

Chacun comprend bien qu'il y a du côté des retraités certainement un flot de revendications qui restent trop peu audibles parce qu'exprimé « à côté » de la parole des salariés actifs Cette réflexion vaut aussi dans une autre mesure pour la jeunesse.

Cela repose très clairement la question du bassin de vie dont le format pose celui du bassin d'emplois mais ce n'est pas suffisant.

Les enjeux transversaux sont tellement plus larges que nous ne pouvons pas regarder de près l'ensemble des externalités si on ne s'y met pas à plusieurs en croisant organisations territoriales et professions.

Cela passe par notre capacité à faire plus, à ne pas faire toutes et tous la même chose par mimétisme dans nos organisations, mais nous oblige à tout faire.

C'est pourquoi pour y répondre, le 52ème congrès confédéral à Dijon au printemps 2019, sera un moment fort mais je ne veux pas anticiper sur le débat d'après-midi.

Je suis tenu par un délai d'intervention, je ne vais pas dès lors en rajouter -puisque conscients d'avoir déjà été long- mais c'est par le débat que nous allons progresser ensemble pour être utile aux salariés dans leur vie au travail et en dehors de celui-ci.

Merci de votre attention.

Stéphane CREACH